



Commission des limites du plateau continental

Distr. générale
22 mai 2000
Français
Original: anglais

Septième session

New York, 1er-5 mai 2000

Diagramme illustrant les principales étapes de la soumission par un État côtier d'une demande à la Commission des limites du plateau continental

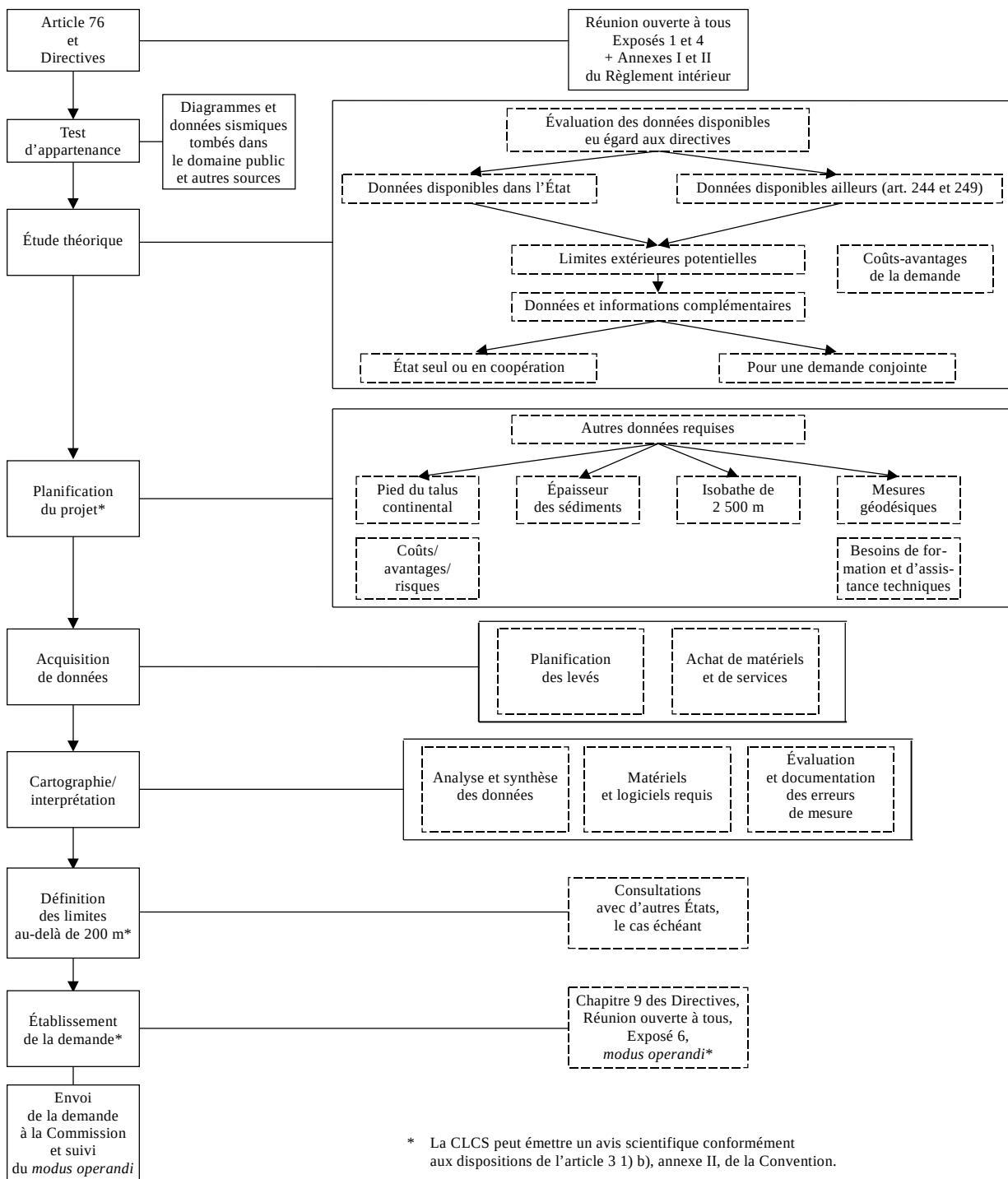
**Adopté à titre provisoire par la Commission à sa septième session,
le 5 mai 2000**

1. À sa sixième session (30 août-3 septembre 1999), la Commission a adopté un plan d'action en matière de formation (CLCS/18, par. 14). Il a notamment été décidé d'établir un diagramme pour aider les États côtiers tout au long du processus de préparation et de soumission d'une demande à la Commission (CLCS/18, par. 15). Il a aussi été convenu de définir provisoirement les grandes lignes du cours de formation de cinq jours environ qui serait organisé à l'intention des spécialistes appelés à participer à la formulation de la demande d'un État côtier (CLCS/18, par. 17).
2. Durant sa septième session, la Commission a poursuivi l'étude du diagramme illustrant les principales étapes de la préparation d'une demande et a décidé de l'adopter à titre provisoire en attendant que le Secrétariat élabore une publication technique pour la formation. La Commission a décidé de publier le diagramme en tant que document, étant entendu qu'il a valeur de recommandation et vise à aider les États à établir leurs demandes.
3. Le diagramme illustrant les principales étapes de la soumission d'une demande à la Commission des limites du plateau continental est reproduit ci-après.

Diagramme illustrant les principales étapes de la soumission par un État côtier d'une demande à la Commission des limites du plateau continental

MARCHE À SUIVRE

SUJETS



* La CLCS peut émettre un avis scientifique conformément aux dispositions de l'article 3 1) b), annexe II, de la Convention.